

## **Motions**

A l'issue du débat, le président a reçu deux motions.

Une motion de confiance déposée le 7 décembre 2011 par le premier ministre, libellée comme suit :

« Le gouvernement demande la confiance de la Chambre ».

Une motion de méfiance libellée comme suit :

« La Chambre,  
vu la déclaration du gouvernement du 7 décembre 2011,  
vu la réponse du premier ministre,

n'accorde pas sa confiance à ce gouvernement".

La motion de confiance est adoptée par 89 voix contre 54